

Manifestation
Samedi 1^{er} février 2014 - 14h30
LYON - Départ Place des Terreaux

Les féministes espagnol-e-s appellent à une large mobilisation
le samedi 1^{er} février : **parce que rien n'est acquis en**
Espagne comme ailleurs, continuons le combat
féministe !



DROIT À L'AVORTEMENT :
Femmes d'Espagne, de France et d'ailleurs,
unies dans le même combat

Le gouvernement espagnol Rajoy a annulé vendredi 20 décembre la loi autorisant
l'avortement * , sous couvert d'une loi organique de « protection de la vie et des
droits de la femme enceinte »).

Il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut
social dominé ! En effet, il subordonne le choix des femmes au contrôle médical et
social puisque cette proposition de loi prévoit l'autorisation d'avorter dans seulement
3 cas très précisément encadrés ** : Grave danger encouru par la femme, viol et mal-
formation fœtale.

Autre recul : les personnes mineures devront avoir obligatoirement l'autorisation de leurs
parents pour interrompre une grossesse non voulue.

* La loi de 2010 qui légalisait l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse - 22 pour raison médicale. Le
nouveau texte de loi sera soumis au vote du Parlement pour validation dans les prochaines semaines.

Collectif défense de l'IVG Rhône

Ces deux dernières années en France et en Europe, se sont multipliées les attaques contre les droits des femmes, notamment le droit à disposer de leur corps :

En France,

- **Restructuration et fermetures** de Centres d'Interruption Volontaire de Grossesse (CIVG) détériorant les conditions d'accès à l'avortement.
- Dépôt d'un amendement de l'UMP (le 20 janvier 2014) proposant de **dérembourser l'IVG**.
- Manifestations instaurant **un climat haineux** : contre l'avortement (notamment le 19 janvier 2014 à Paris) mais aussi contre l'égalité des droits entre les sexualités et contre les analyses basées sur la notion de genre.

Mais aussi,

- Rejet du **Rapport Estrela** par le parlement européen en décembre (rapport non contraignant qui proposait notamment un accès sûr et légal à l'avortement ainsi qu'à la contraception ou à l'éducation à la sexualité).
- Initiatives de **remise en cause** du droit à l'avortement en Suisse, en Lituanie et **au niveau européen** actuellement.
- Et toujours des **dispositions légales extrêmement restrictives** et/ou des pratiques limitant de fait l'accès à l'avortement en Pologne, à Malte, en Irlande et en Italie.

Manifester, c'est aussi montrer notre soutien à toutes les femmes obligées de se rendre dans une autre région ou dans un autre pays parce que là où elles vivent l'accès à l'avortement est difficile ou interdit.



** Précisions sur les conditions d'avortement prévues en Espagne :

1. Grave danger encouru par la femme pour sa vie ou sa santé physique ou psychologique : le texte impose que le diagnostic soit émis par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement.

2. Viol, à la condition que la femme ait déposé plainte.

3. Malformation fœtale, sous réserve de deux rapports médicaux - l'un sur la femme et l'autre sur le fœtus, qui confirmeront le motif d'interruption de grossesse.

Premier-e-s signataires :

Le collectif de défense de l'IVG composé de : Femmes solidaires, Cabiria, Ligue des Droits de l'Homme, Planning Familial du Rhône, Femmes égalité, CGT Santé, Solidaires, Lutte Ouvrière, Front de Gauche, CGA, NPA.